



FICHE D'INSCRIPTION PROJET ART PLASTIQUE

à retourner dûment remplie **au plus tard le 30 avril 2024**

A

NI VU! NI CONNU! 1 place de la Mairie 58350 Nannay

ou en format PDF à chantalthev@orange.fr

Pour tout renseignement contacter :

Chantal Thévenin, vice-présidente de l'association 06 20 33 11 42

Je dépose mon dossier de candidature pour les Conviviales 2024, contenant une biographie, un texte de motivation, et un projet pour le village de Nannay.

Nom* :

Prénom* :

adresse* :

code postal :

ville* :

N° inscription à la Maison Des Artistes* ou autre

** à remplir en lettres capitales*

Comment avez-vous pris connaissance de cet appel à projet ? :

Des artistes, encore des artistes...

Une envie d'artiste

Ni vu! Ni connu!, en partenariat avec le service environnement de la communauté de communes Les Bertranges, fait savoir dans le réseau artistique, en France et à l'étranger, qu'elle souhaite s'associer à 2 artistes pour une résidence de production pendant la durée des « 23èmes Conviviales Art Cinéma Ruralité » de Nannay du 10 août au 24 août 2024.

Un travail collectif et créatif

Les artistes s'engagent à produire une œuvre dans une atmosphère créative et conviviale en collaboration avec les habitants soucieux de les aider dans leur tâche.

Ils ou elles devront réaliser leurs œuvres avec des matériaux de récupération (40% minimum), dans un respect environnemental et dans un souci d'intégration au paysage. Il sera possible de récupérer les matériaux nécessaires aux 2 déchetteries intercommunales, le transport entre la déchetterie et le lieu de travail pouvant être assuré. Chaque œuvre produite fera l'objet d'une communication et d'une mise en valeur sur le territoire par :

une plaquette sur le parcours de randonnée artistique, « Le Tour des grands Buissons »,
des pages sur le site nannay.fr (projet de l'artiste, réalisation in situ, oeuvre finale, lien vers le site de l'artiste, etc...)

Objectifs :

- Promouvoir une expression vivante et contemporaine qui renouvelle notre regard sur le patrimoine humain et naturel.
- Promouvoir une image dynamique et rayonnante du territoire.
- Attiser la curiosité.

Conditions de participation de l'artiste :

Les artistes seront sélectionné-e-s d'après un projet déposé pour Les Conviviales à Nannay **le 30 avril 2024 au plus tard**, répondant aux critères ci-dessous.

Le dossier, en langue française, 10 pages maximum, papier ou numérique (format PDF) comprendra :

- Une note sur son travail artistique actuel.
- Un projet d'œuvre originale conçu pour cette occasion (maximum 2 pages) ainsi que des éléments visuels (croquis, images, photos . . .) en précisant l'intérêt à utiliser des matériaux de récupération.
- 1 note précisant la faisabilité technique du projet dans les critères proposés (liste du matériel demandé, liste du matériel en possession, coût des matériaux utilisés, temps nécessaire, assistance demandée ...)

A Nannay, l'artiste touchera une aide à la création de 2000 euros tout compris.

L'hébergement sera assuré chez l'habitant et les repas par l'association.

Une assistance technique sera fournie dans la limite des possibilités du village.

La sélection se fera le 15 mai 2024 par un jury composé de membres de l'association Ni vu ! Ni connu !, d'artistes et de représentants du Service Environnement de la Communauté des Communes.

L'artiste sélectionné-e fournira une liste des matériaux de récupération souhaités avant le 15 juin 2023, et s'engagera à réaliser son œuvre à Nannay durant les 14 jours de résidence prévue (du 10 au 24 août 2024).

Chaque artiste devra contracter une assurance responsabilité civile. Aucune assurance ne couvre le participant et son travail.

**Les œuvres réalisées resteront la propriété de l'association Ni vu ! Ni connu !
Pour chaque site, une convention sera signée préalablement entre les parties concernées.**

J'accepte les conditions de participation.

date

signature

